

LA LETTRE



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 60

N° 02/01 MARS 2002

EDITORIAL

ANS et Europe : Un sujet très actuel, pour un plan de travail 2002 ambitieux

Les ANS innovaient en novembre 2000 en prenant en compte le contexte européen lors du rassemblement de Lyon, sans perdre leurs principes de ré-flexions partant de la globalité de la société et de la façon dont celle-ci s'intéresse au sport.

Aujourd'hui, l'utilité de cette approche n'est plus à démontrer.

Les ANS ont organisé deux temps forts récemment, qui élargissent les débats et réflexions sur le sport et l'Europe, d'une part, et sur les sujets d'actualité, d'autre part.

Au plan de l'Europe, la séquence de travail du 10 janvier 2002 avec Philippe Herzog, député européen, a permis de mieux cerner le fonctionnement des institutions européennes et leurs faiblesses pour une véritable prise en compte des préoccupations des citoyens. Cette approche fut complétée par un temps de travail très fructueux lors de la rencontre nationale du 19 janvier dernier à Saint-Ouen.

Le Sommet récent de Laeken a décidé de créer une convention chargée de préparer les textes de révision des traités de l'Union Européenne qui seront adoptés en 2004. Cette convention doit faire des auditions auprès de la société civile et le texte final, qui sera présenté en 2003, sera décisif sur ce qui se passera en 2004. Le sport doit donc y être présent dès maintenant et les ANS ont un rôle à jouer en faisant connaître leur position sur un projet sportif qui pourrait être basé sur le droit des citoyens et les besoins actuels de la société.

Au plan national, l'élargissement des débats fait apparaître un besoin essentiel de travailler les questions complexes, telles que :

- la professionnalisation dans le sport, en pleine évolution, mais l'harmonisation européenne n'est pas encore d'actualité,
- l'éducation par le sport, qui peut être traitée comme un droit fondamental d'accès aux APS pour tout citoyen,
- la santé des sportifs, qui semble bien être un sujet d'intérêt général, mais force est de constater que la médecine du sport ainsi que la spécialité de médecin du sport ne sont pas reconnues en France, alors qu'elles le sont dans sept pays européens.

Bien sûr, d'autres sujets concernant par exemple le suivi des lois et décrets, du budget du sport, ou de l'évolution de la vie associative, ne doivent pas être écartés, d'autant plus que la période électorale de 2002 doit inciter les ANS à prendre position sur ces sujets.

Voilà un ensemble de réflexions d'une grande richesse qui sera mis à profit par le Comité de pilotage des ANS pour en tirer un plan de travail 2002/2003 assez dense.

L'ambition existe, le courage de tous ceux qui voudront bien y participer sera nécessaire.

Claude MAHIER

LE SPORT et L'UNION EUROPEENNE (pragmatisme et idéologie)

Député européen, Philippe HERZOG n'est pas un spécialiste du sport, mais l'association « Confrontations » qu'il préside présente un pluralisme comparable à celui des ANS et sa démarche n'est pas sans rappeler la nôtre. C'est pour-quoi nous l'avons invité à venir nous donner son analyse de la situation de l'Union, afin que nous puissions élaborer une stratégie à l'égard des institutions européennes.

Selon Philippe HERZOG, la question européenne est incontournable depuis Maastricht et il faut donc investir le champ européen après avoir défini une philosophie et une méthode d'action.

A Laeken, l'état des lieux a été pour le moins édulcoré et on s'est livré à de l'autosatisfaction. Or, les défis qui se présentent à l'Union sont importants : son élargissement, sa place dans le monde, ses perspectives économiques. Ajoutons, pour nous : l'avenir du service public « à la française »...

L'implication citoyenne est obligatoire, plus pour l'efficacité que par idéologie. Les Français connaissent mal l'Europe et leurs dirigeants sont incapables de montrer le cap à suivre.

A l'issue de deux tours de table qui lui ont exposé nos interrogations, Philippe HERZOG a proposé une stratégie sur plusieurs fronts :

- Ne pas lâcher le côté défensif, renforcer les dérogations pour sécuriser la mission d'intérêt général par le biais des « recommandations ».
- Contre-attaquer, et aller vers des « directives ».
- Définir un mode d'action de l'Europe au plan mondial.
- Faire entrer le sport et le droit à l'information sportive dans les droits fondamentaux.

(Suite page 4)

Les ANS et le Sport en Europe

Une nouvelle phase de travail s'ouvre

La rencontre avec Philippe HERZOG, le 10 janvier, la Journée de travail de Saint-Ouen, le 19, fournissent, par les enseignements que nous en tirons, de la matière pour engager la rédaction d'une prise de position ANS et ainsi passer de la phase d'étude et d'interrogations à celle de construire une visée : Dans quelles perspectives agir ?

Tel est le sens du projet de travail des semaines à venir. Le thème de la construction européenne dans le domaine sportif constitue un axe d'activité des ANS.

Nous partageons le point de vue de Colin MIEGE (voir p.4) : « Si l'on veut que les citoyens adhèrent au processus de construction européenne, il faut qu'ils en escomptent des avancées. ...Il importe de définir un projet pour le sport en Europe... Nous pouvons avancer des propositions. »

Concernant la reconnaissance de la spécificité sportive placée au centre de la « déclaration de Nice » adoptée par le Conseil des Chefs d'État en décembre 2000, nous prenons en compte l'importance de ce pas en avant au sein de l'Union. En même temps, nous voyons les limites.

Le « sport en soi » ne garantit pas les fonctions éducatives et culturelles qu'on lui attribue :

- Les rapports fraternels peuvent céder la place sur les terrains et dans les tribunes à des rapports de domination agressifs, accentués par les enjeux économiques.
- L'effet santé peut évoluer vers son contraire.
- L'entente entre les peuples peut se transformer en affrontements nationalistes.

Nous partageons l'idée* que « les fonctions sociales, éducatives et culturelles, aussi importantes soient-elles, ne sont pas propres à définir ce qui constitue la véritable spécificité du sport. » Pour élaborer des propositions, il est nécessaire d'engager un travail à ce niveau.

De l'échange avec Philippe HERZOG, nous retenons ces idées essentielles :

1. L'importance d'innover dans les formes de « démocratie participative » pour que la construction européenne ne se limite pas au niveau des chefs d'états, mais associe réellement les citoyens.
2. La nécessité de prendre conscience de la diversité des positions défendues par les différents pays en fonction de la conception de leur propre organisation.

(Walfried KÖNIG, conseiller Culture et Sports du Land 'Rhénanie du Nord – Westphalie' – présent à St.-Ouen et aussi à Lyon – nous a exposé comment en RFA,

historiquement, les compétences législatives et administratives sont entre les mains des gouvernements des 16 Länder qui se livrent à une concurrence entre eux, l'exécutif fédéral et le Bundestag ayant des moyens faibles au plan sportif.)

3. L'importance de l'idée d'intérêt général existe sous diverses formes dans tous les pays européens y compris les plus libéraux. Mais cela ne doit pas conduire à en rester à la seule défense du modèle de service public français. Il est possible de faire progresser une politique d'intérêt public à l'échelle européenne.

N'est-ce pas dans cette perspective qu'il faut placer la réflexion pour un Projet Sportif Européen ?

4. Être attentif à la méthode utilisée pour l'ouverture et l'élargissement de l'Union aux autres pays du continent.

Comment construire un projet à 25 pays ?

5. Être attentif également au rapport entre l'Union et le reste du monde. Le besoin de construire des ensembles à l'échelle des continents se développe. Mais dans quel projet « mondial » ?

Le sport est déjà organisé en grands ensembles continentaux dans un mouvement mondial. Comment cette expérience peut-elle être utilisée pour concevoir le projet sportif européen, tenant compte de l'existence d'une diversité de structures sportives européennes ?

Ces idées essentielles peuvent constituer une toile de fond pour poursuivre notre travail dans les *Espaces* de nos rassemblements : *Éducation, Santé, Vie Associative*, afin de donner un socle à la conception d'un projet où les droits des sportifs sont rattachés et intégrés à des droits fondamentaux reconnus pour tous les êtres humains. (cf. la Charte des droits fondamentaux de l'U.E.)

La discussion avec W. KÖNIG nous a permis de prendre conscience des travaux menés dans les années 50-60, au temps de la Guerre Froide, à l'initiative du Conseil de l'Europe, créé en 48, qui a joué un rôle précurseur, avant que l'Union Européenne ne se manifeste dans le domaine du sport, à partir des années 80, essentiellement pour faire respecter les principes de la concurrence au sein du Marché Commun. Les actions du Conseil de l'Europe (40 pays) ont été orientées dans une *visée culturelle* en priorisant les formes de coopération pour stimuler l'engagement volontaire des pays plutôt que de chercher l'application de directives obligatoires et souvent imposées d'en haut.

N'y a-t-il pas là matière à réflexion pour surmonter les blocages et pesanteurs actuels ?

Le Collectif de pilotage ANS va poursuivre sa réflexion. Une nouvelle rencontre de travail, en mai 2002, pourrait-elle être l'occasion de soumettre à la discussion un projet de prise de position des ANS pour continuer « l'ouverture au contexte européen » en élaborant des propositions ?

René MOUSTARD

* Cf. l'article de Colin MIEGE dans la revue 'Esprit' de décembre 2001

Dans le numéro de septembre 2001, nous avons donné la parole aux membres du CNAPS, proches des ANS, pour qu'ils nous communiquent leur première impression sur ce Conseil, mis sur pied le 13 juin.

Après 6 mois d'existence, nous avons sollicité certains participants afin qu'ils émettent un avis sur un organisme dont les ANS ont toujours souhaité la création et dont l'activité sera l'objet de toute notre attention.

Les opinions exprimées dans cette rubrique ne sauraient être, sauf indication expresse, le reflet de la « pensée ANS », elles n'engagent que leurs auteurs qui acceptent la contradiction éventuelle.

« Des regrets et des espoirs »

Les décrets d'application auront attendu la loi sur le sport de Marie-George BUFFET pour devenir réalité, dix-sept ans plus tard !

Au vu du déroulement des travaux dans les différents comités et commissions, on ne peut qu'avoir des regrets pour ce temps perdu par le désir de quelques-uns dont le souci est de préserver leur pré carré.

La concertation que nous prônons à la FNOMS est à la base des travaux de ce Conseil où l'on retrouve la transversalité que nous mettons en avant dans nos offices et qui permet aux membres du CNAPS, dans leur diversité de responsabilités et de connaissances, pratiquement pour la première fois de se rencontrer autour d'une même table, leur champ d'action étant commun.

Citons un exemple concret : la mise en place d'une CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires des sports de nature). Il est proposé que sous l'autorité du président du Conseil Général elle puisse réunir l'ensemble des utilisateurs de la nature, avec les fédérations sportives concernées mais aussi les représentants des chasseurs, pêcheurs, propriétaires, agriculteurs et bien entendu les élus locaux et les spécialistes du tourisme et de l'environnement. Le classement des sites, les modalités d'utilisation, les problèmes de voisinage : autant de sujets qu'il vaut mieux voir évoquer en amont avec toutes les parties prenantes.

Cette démarche volontaire était exprimée dans les vœux de la présidente, ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports : Puisse le CNAPS en 2002 répondre à ses principaux objectifs : observer pour mieux agir, évaluer pour mieux entreprendre, rassembler pour mieux réussir.

Yves LAIR (FNOMS)

« Chambre d'enregistrement en perte de fréquentation »

L'UNSA Éducation (anciennement FEN) avait, à diverses reprises, écrit depuis 1986 pour demander la mise en place du CNAPS.

Dès juillet 2000, l'UNSA a été destinataire pour avis des divers projets de décret fixant la composition du CNAPS ainsi que des commissions et comités à créer en son sein.

Inutile de dire que le décret du 22 mars 2001 n'avait pas recueilli son avis favorable (missions – organisation – composition...).

Depuis la séance d'installation en juin 2001, une seule réunion plénière s'est déroulée le 12 décembre 2001. A peine 60 personnes (dont une trentaine en fin de journée) ont participé à l'étude des projets de texte dont plusieurs ont été retirés de l'ordre du jour sans explications (notamment sur le haut niveau). A cette occasion, le compte rendu des quatre comités et commissions a été fait

oralement. Mais les membres titulaires de la plénière attendent toujours la version écrite des activités 2001 et les perspectives de travail 2002.

Les 2 réunions de la délégation permanente n'ont guère été plus productives. L'ordre du jour de la dernière séance de cette délégation qui a eu lieu le 5 février a porté essentiellement sur la 8^{ème} version (distribuée en séance) du projet de décret portant l'application de l'article 43 de la loi du 16/07/84 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, qui a été adoptée à la majorité, l'UNSA ayant voté contre.

En conclusion, peu ou pas de débats en plénière. Organisation chaotique de la concertation ne prenant pas en compte les amendements déposés par des participants aux projets de décrets relatifs à l'application de la loi sur les APS.

L'échange d'idées entre des partenaires culturels, économiques et sociaux n'a donc pas encore eu lieu afin de permettre le développement tant attendu des pratiques des activités physiques et sportives dans le cadre d'une mise en œuvre d'une politique concertée.

Annie DAISSON VERDURON (UNSA)

ECHOS de la Journée nationale de Saint-Ouen, samedi 19 janvier 2002

Rassemblant une soixantaine de participants, les travaux ont été ouverts par Claude MAHIER qui, après les salutations d'usage et les remerciements à Colette LUCAS pour l'organisation, a fixé l'objectif et le cadre de la Journée :

Relancer la réflexion sur les grandes questions d'actualité autour des trois thèmes retenus : la Professionnalisation, le suivi des Lois et Décrets, le Sport et l'Europe. Après une matinée d'échange et d'information mutuelle, d'où on attend un constat et le positionnement des ANS, l'après-midi conduira à l'élaboration des thèmes de travail pour 2002, dans la logique de Lyon, sous l'angle de la Santé, de l'Éducation et de la Vie associative.

A l'issue des débats, les questions essentielles seront reformulées pour clarifier le projet ANS sur 2002, en tenant compte des échéances électorales.

Clôture des travaux. An nom du Collectif de pilotage des ANS, Jacques MARCHAND tire les conclusions d'une journée riche par la densité des échanges et la qualité de l'écoute. Posant d'emblée la question d'une action pour que le sport entre dans le traité de l'Union Européenne, il souhaite que la Convention chargée de réactualiser les textes se préoccupe du sport, au risque de se retrouver 10 ans au moins en arrière.

Enfin, il plaide pour une harmonisation en matière de médecine et de presse, pour le droit au sport, à la santé et à l'information - à l'information sportive en particulier-faisant nécessairement partie des droits fondamentaux pour lesquels l'Europe a compétence.

LE SPORT ET L'UNION EUROPEENNE

(suite de la page 1)

- Plutôt que de miser sur le Parlement, mieux vaut traiter avec la Commission qui s'occupe, elle, d'Europe à 100%.
- Enfin, conclut Philippe HERZOG, grâce à leur pluralisme, les ANS peuvent être un pouvoir consultatif fort. Il faut penser à 2004, à la réforme institutionnelle et intervenir entre-temps en collant aux compétences.

(prise de notes : Serge ROY)

Colin MIEGE connaît bien les ANS, on se souvient de son intervention à LYON (voir Actes). Il connaît bien l'organisation du sport en Europe et ses ouvrages sur le sujet font autorité. Il a assisté à l'exposé de Philippe HERZOG, et, n'ayant pu participer à la discussion, il a bien voulu nous faire parvenir le texte suivant dont nous le remercions :

QUEL AVENIR POUR LE SPORT EN EUROPE ?

Entre préservation des valeurs traditionnelles et ouverture aux intérêts commerciaux, les contours du sport européen restent incertains. La déclaration de Nice (décembre 2000) sur la nécessité de prendre en compte les « caractéristiques spécifiques du sport et ses fonctions sociales » constitue certes une étape importante, mais elle est dépourvue de toute force contraignante.

Aller plus loin ne semble guère possible à brève échéance, dans une Union qui peine à coordonner des pays aux cultures et aux intérêts si divergents. Et l'inéluctable adhésion des pays de l'Est ne favorisera pas les clarifications.

Pourtant, si l'on veut que les citoyens adhèrent au processus de construction européenne, il faut qu'ils en escomptent des avancées : plus de sécurité, plus de solidarité, une identité à la fois réaffirmée et renouvelée...

Le sport, qui constitue une dimension importante dans la vie des citoyens, demeure paradoxalement un objet très accessoire de la construction européenne, alors qu'il est de plus en plus touché par elle.

Il importe de définir un projet pour le sport en Europe, dans toutes ses dimensions, afin d'orienter les évolutions, et non plus les subir.

Notre pays, qui a une longue tradition d'intervention des pouvoirs publics dans la sphère sportive, fait quelque peu figure d'exception au sein d'autres pays attachés à des conceptions plus libérales. Mais précisément parce que la promotion du sport y est considérée comme d'intérêt public, nous avons assurément des propositions à avancer.

Nous aurons d'autant plus de chance de les faire partager à nos voisins européens que l'on ne cherchera pas à présenter notre organisation du sport comme un modèle.

Colin MIEGE

Administrateur civil

Vous aimeriez exposer un point de vue, vous voulez réagir à certains propos tenus dans les colonnes de La LETTRE ANS, n'hésitez pas à nous le faire savoir, car ce bulletin de liaison élaboré par le Collectif de Pilotage vous est ouvert. Adressez vos réflexions au siège des ANS, à Lille qui les transmettra à la rédaction.

Merci d'avance.

LES CORRESPONDANTS LOCAUX REUNIS A SAINT-OUEN

Les organisations principales représentées au sein du Groupe de pilotage des ANS ont été sollicitées afin d'élargir le réseau des correspondants locaux dont la dernière liste datait de 1999. Nous sommes heureux de constater que beaucoup d'entre elles se sont impliquées rapidement et fortement.

Sous l'impulsion de Claude MAHIER, représentant du Conseil National des Comités Olympiques aux ANS, 45 personnes ont répondu favorablement dont nos amis de La Martinique et de la Polynésie Française que nous saluons tout particulièrement.

La FNOMS enregistre 26 réponses, tant des Offices que des CDOMS et des CROMS. Saluons également nos amis de La Réunion.

Avec 14 réponses de la FSGT et 4 de l'UNCU, le réseau des correspondants locaux comprend 90 bénévoles.

Le vendredi 18 janvier à Saint-Ouen, une réunion amicale a regroupé une vingtaine de personnes (Collectif de pilotage, Correspondants locaux) qui avaient échappé à la grippe. Venus de la région parisienne, mais aussi de province, de l'Ardèche, du Finistère ou de la Gironde, issus de Comités olympiques, de la FSGT ou des OMS, ils représentaient une diversité géographique et culturelle intéressante.

Première réunion de ce genre, très positive, chacun a pu écouter l'autre afin de connaître l'état des réflexions et des actions entreprises. En plus de la présente LETTRE ANS et du site Internet, le Groupe de pilotage met en place un bulletin destiné particulièrement aux correspondants locaux.

N'oubliez pas de nous faire remonter toutes les richesses de vos actions. Prochainement, chaque correspondant recevra la liste, que nous espérons incomplète, de tous leurs homologues afin d'aider à diffuser au mieux les documents des ANS.

Colette LUCAS

Les ANS communiquent avec les outils d'aujourd'hui :

E-mail : rdenel@mailsc.univ-lille2.fr

Site Internet: <http://a.n.s.free.fr>

Le compte rendu des échanges de la Journée de Saint-Ouen fera l'objet d'une publication ultérieure qui pourra être obtenue par les voies habituelles. Les correspondants locaux en seront évidemment informés.

La LETTRE des ANS est publiée par le Mouvement des ANS et distribuée gratuitement.

Responsables de la rédaction : Jacques MARCHAND, Serge ROY. Collaboration technique : Ludovic TREZIERES. Elle peut être reproduite sans autorisation préalable et est imprimée par nos soins. Pour tout renseignement, s'adresser au siège des ANS : 180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE. Tél. : 03 20 58 91 60.